

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Adopté

AMENDEMENT

N° CS1928

présenté par
Mme Maillart-Méhaignerie, rapporteure thématique

ARTICLE 5

I. – À l’alinéa 1, après la quatrième occurrence du mot :

« à »,

insérer le mot :

« la » .

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la cinquième occurrence du mot :

« , à »

le mot :

« d’ ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.